



le 18 octobre 2016

**Vingt-sixième rapport semestriel :
Évolution dans l'Union européenne
Procédures et pratiques
relatives au contrôle parlementaire**

Préparé par le Secrétariat de la COSAC et présenté à la:

**LVI Conférence des Commissions parlementaires
des affaires européennes des Parlements
de l'Union européenne**

les 13-15 novembre 2016
Bratislava

**Conférence des Commissions parlementaires
des affaires européennes des Parlements
de l'Union européenne
SECRETARIAT DE LA COSAC**

WIE 05 U 041, 50 rue Wiertz, B-1047 Bruxelles, Belgique
E-mail: secretariat@cosac.eu | Tel: +32 2 284 3776

Table des matières

Contexte	Error! Bookmark not defined.
RÉSUMÉ.....	5
CHAPITRE 1: LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP/) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS: CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION....	Error! Bookmark not defined.
Section A: TRANSPARENCE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION DE TTIP/PTCI.....	Error! Bookmark not defined.
Section B: SALLES DE LECTURE	13
CHAPITRE 2: 2016: « ANNÉE DE DÉLIVRANCE » DE L'UNION DE L'ÉNERGIE	17
Section A: POSITION DES PARLEMENTS/CHAMBRES SUR LES DOCUMENTS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	Error! Bookmark not defined.
Section B: ASPECTS DE L'UNION DE L'ÉNERGIE CHOISIS AUX YEUX DES PARLEMENTS /CHAMBRES	Error! Bookmark not defined.
CHAPITRE 3: RENFORCER LE RÔLE DES PARLEMENTS NATIONAUX.....	Error! Bookmark not defined.
Section A: RELATIONS/COMMUNICATION AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE	Error! Bookmark not defined.
Section B: COMMUNICATION DES AFFAIRES EUROPÉENNES	Error! Bookmark not defined.

Contexte

Ceci est le vingt-sixième rapport semestriel préparé par le Secrétariat de la COSAC.

Rapports semestriels de la COSAC

La XXX COSAC a décidé que le Secrétariat de la COSAC devrait présenter des rapports semestriels factuels, à publier avant chaque réunion ordinaire de la Conférence. L'objectif de ces rapports est de donner un aperçu de l'évolution dans les procédures et pratiques dans l'Union européenne relatives au contrôle parlementaire.

Tous les rapports semestriels sont disponibles sur le site internet de la COSAC sous : <http://www.cosac.eu/documents/bi-annual-reports-of-cosac/>

Les trois chapitres du présent rapport semestriel sont fondés sur les informations fournies par les Parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen. La date limite pour répondre au questionnaire pour le 26ème rapport semestriel était le 9 septembre 2016.

Le sommaire a été adopté par la réunion des Présidents de la COSAC, qui s'est tenue le 11 juillet 2016 à Bratislava.

En règle générale, le Rapport ne mentionne pas tous les Parlements ou toutes les Chambres dont le cas est pertinent pour chaque question. En revanche, des exemples illustratifs sont utilisés.

Des réponses complètes, reçues de 41 Parlements/Chambres sur 41 des 28 États membres et du Parlement européen, se trouvent à l'Annexe sur le site internet de la COSAC.

Remarque sur les chiffres

Sur les 28 États membres de l'Union européenne, 15 ont un Parlement monocaméral et 13 un Parlement bicaméral. En raison de cette combinaison de systèmes monocaméral et bicaméral, il existe 41 Chambres parlementaires nationales dans les 28 États membres de l'Union européenne.

Bien qu'ils disposent de systèmes bicaméraux, les Parlements d'Autriche, d'Irlande et d'Espagne ont renvoyé un seul ensemble de réponses au questionnaire.

RÉSUMÉ

CHAPITRE 1^{er} : LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS : CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION

Le chapitre premier du 26^{ème} rapport semestriel de la COSAC est consacré au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP), aux négociations qui sont en cours entre l'UE et les USA et au contrôle parlementaire du processus de négociation. Il est axé avant tout sur le flux et la qualité des informations fournies aux parlements concernant la manière dont ces derniers pourraient être impliqués dans les discussions publiques sur ce sujet, ainsi que sur la question des salles de lecture pour donner accès aux textes consolidés des négociations du TTIP. L'objectif des différentes questions posées était une évaluation des capacités concrètes des parlements nationaux d'exercer un contrôle public du processus de négociation en cours.

Quant au flux d'informations provenant de la Commission européenne, la plupart des parlements / chambres interrogés ont considéré que la transparence du processus de négociation s'était légèrement améliorée. Presqu'un tiers des parlements / chambres interrogés ont considéré la quantité et la qualité d'informations fournies par la Commission européenne suffisantes, un peu plus d'un tiers d'interrogés n'ayant pas d'opinion sur ce sujet.

Plus d'un tiers des parlements interrogés ont affirmé que les représentants de leurs gouvernements avaient été invités régulièrement afin d'obtenir des renseignements sur le processus de négociation, la Commission européenne n'ayant été invitée régulièrement que par certains des interrogés. D'autre part, une écrasante majorité des interrogés invitaient de temps en temps cette dernière, ainsi que les représentants du Parlement européen, des organisations non-gouvernementales et des universitaires. Les interrogés ont organisé quelques débats en plénière ou à celui des commissions, mais aussi sous une autre forme, telle que la discussion. Le contrôle pourrait également revêtir la forme d'enquête. Aussi les représentants des États-Unis ont également été parfois invités aux sessions des commissions précises dans quelques cas.

Quant à la participation des parlements / chambres à des débats publics sur les négociations, seule une très petite minorité d'entre eux y participent régulièrement ou souvent via des communiqués de presse, des entretiens pour les médias ou des colloques, tandis qu'une écrasante majorité ne participe à ce genre de discussion qu'occasionnellement ou n'y participe jamais. Certains interrogés ont souligné que des députés individuels pourraient participer à un tel débat public à titre individuel s'ils étaient intéressés.

En ce qui concerne des instruments servant à exprimer son avis sur les négociations, plusieurs parlements / chambres ont cité le dialogue politique et la résolution du plénum, ce nombre ne représentant toutefois pas la majorité. La plupart des interrogés ont mentionné de divers instruments et mesures y compris des déclarations, des avis, des rapports, des questions et des séances publiques.

Des salles de lecture ont été créées dans une majorité prépondérante des États membres dont les parlements / chambres ont répondu et dans la plupart des cas, ces salles ont été créées par les gouvernements sur demande des parlements / chambres, dans certains cas par l'Ambassade des USA également.

Selon la plupart des interrogés, l'accès à ces salles de lecture a été accordé à des fonctionnaires publics ainsi qu'à l'ensemble des députés, et selon la minorité des interrogés, il a été accordé aux membres des différentes commissions spécialisées ou à d'autres agents. Le nombre total de députés ayant visité ces salles de lecture ainsi que la fréquence de leurs visites variaient.

La plupart des interrogés n'ayant pas d'avis concret sur les conditions d'accès aux salles de lecture, toutefois plus d'un tiers d'eux a jugé ces dernières trop restrictives.

Parmi les restrictions mises le plus souvent en avant figure l'impossibilité de se faire accompagner par un assistant ou un fonctionnaire du parlement, un spécialiste désigné, ainsi que la barrière linguistique. Certains interrogés ont souligné l'impossibilité de se servir d'Internet et les heures d'ouverture à ces salles de lecture.

CHAPITRE 2: 2016: « ANNÉE DE DÉLIVRANCE » DE L'UNION DE L'ÉNERGIE

Le deuxième chapitre du 26^{ème} rapport semestriel de la COSAC est consacré au travail des parlements/assemblées et à l'évaluation de l'Union de l'énergie à travers l'appréciation de documents dont les parlements ont discuté ainsi qu'à l'effort d'obtenir l'avis de ces derniers sur certains instruments, dimensions et aspects de l'Union de l'énergie.

La plupart des parlements/chambres ont indiqué d'avoir discuté des documents en question, à savoir la Proposition de règlement concernant des mesures visant à garantir la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel ; Proposition de décision établissant un mécanisme d'échange d'informations en ce qui concerne les accords intergouvernementaux et les instruments non contraignants conclus entre des Etats membres et des pays tiers dans le domaine de l'énergie ; et deux Communications sur la stratégie de l'UE pour les gaz liquéfié et le stockage de gaz et pour l'utilisation de celui-ci pour le chauffage et le refroidissement.

En tout état de cause, une minorité des parlements/chambres ont indiqué d'avoir participé ou d'avoir prévu une participation au dialogue politique avec la Commission européenne.

Selon les constatations faites dans le rapport, le plus grand nombre de parlements/chambres considèrent l'examen *ex ante* des accords par la Commission comme très ou un peu contestable. La "solidarité" et les "sujets de proportionnalité et de subsidiarité" constituent également des points d'intérêt pour la plupart des parlements/chambres, alors que les "définitions" s'avèrent comme la partie la moins inquiétante.

La majorité écrasante des parlements/chambres n'ont établi aucun avis actualisé ou document quelconque sur la sécurité énergétique ou l'efficacité énergétique, ni ont-ils entamé de discussions sur l'amendement des directives sur l'efficacité énergétique et la performance énergétique des bâtiments.

Quant à la directive actuelle sur les sources d'énergie renouvelables en matière d'amélioration de l'énergie renouvelable, du développement de l'industrie et de la compétitivité de l'UE dans le secteur de l'énergie, une minorité des parlements/chambres la considèrent peu ou largement efficace, tandis qu'une petite minorité considèrent la directive un peu inefficace. La moitié des répondants n'ont pas donné d'avis.

Quant aux instruments de gouvernance de l'Union de l'énergie qui seraient les mieux adaptés pour s'assurer que les objectifs dans le domaine des énergies renouvelables (contraignants au niveau de l'UE) et l'efficacité énergétique (indicatifs au niveau de l'UE) soient atteints dans l'UE, les avis des parlements/chambres sont divergents, bien que presque la moitié d'entre eux considèrent la coopération régionale comme un élément très important.

Une juste adaptation du système d'échange des droits d'émissions, la solidarité entre Etats membres de l'UE, des investissements dans les technologies à faibles émissions de carbone, des principes de réglementation du marché et un suivi du progrès sont, entre autres, des éléments cités par les parlements/chambres à ce sujet.

Au sujet de l'importance de certains instruments incorporés dans les plans nationaux des Etats membres en matière d'énergie et de climat concernant les sources d'énergie renouvelables en vue des objectifs d'au moins 27% en 2030, un grand nombre de parlements/chambres considèrent deux instruments comme importants, à savoir (i) les mesures à prendre en vue de l'amélioration de la flexibilité du système énergétique compte tenu de la production énergétique renouvelable ; et (ii) les plans de réunion du marché d'électricité et de l'intégration, les mesures régionales pour l'équilibrage et réserves, et la manière dont le système de proportionnalité a été calculé dans le contexte des sources renouvelables d'énergie.

Concernant les dimensions les plus importantes de l'Union de l'énergie, la plupart des parlements ont cité la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance, ainsi que la recherche, les innovations et la compétitivité.

Enfin, le rapport a révélé que la plupart des parlements interrogés n'ont entrepris aucune démarche d'appui visant une collaboration plus étroite avec les parlements/chambres dans l'UE et ce dans aucune des cinq dimensions de l'Union de l'énergie.

CHAPITRE 3: RENFORCER LE RÔLE DES PARLEMENTS NATIONAUX

Le troisième chapitre porte sur la façon dont les améliorations dans le cas de l'engagement de la Commission Juncker de „forger un nouveau partenariat avec les parlements nationaux / chambres fonctionne dans la pratique et comment elles sont évaluées par les parlements / chambres. Ce chapitre présente également les avis des parlements / chambres concernant les délais de réponse de la Commission européenne aux avis motivés présentés par les parlements nationaux / chambres, ainsi que la qualité et la consistance des réponses de la Commission. En outre, ce chapitre présente les modalités de communication des parlements nationaux sur leurs activités relatives aux affaires européennes à leur public, au public technique et laïque, dans l'effort de soutenir l'échange des procédures dans ce domaine.

En ce qui concerne les rapports avec la Commission européenne, la plupart des parlements/chambres ont indiqué que le nombre de visites des commissaires aux parlements/chambres dans le cadre du mandat actuel de la Commission européenne s'est accru nettement ou légèrement. Le nombre de visites des hauts fonctionnaires (directeurs, directeurs généraux) de la Commission européenne ont augmenté légèrement selon la majeure partie des parlements/chambre; le même nombre n'a observé aucun changement du nombre de visites. Le nombre de visites des députés ou des fonctionnaires des parlements/chambres à la Commission européenne n'a évolué que peu.

Concernant l'évolution de la Commission européenne en matière des réponses aux avis motivés présentés par les parlements/chambres, les réponses étaient le plus souvent „légèrement améliorée" ou „n'a pas changé". La durée nécessaire à la réponse et à la définition des craintes a été le plus souvent soulignée comme „se sont améliorées légèrement".

La plupart des interrogés a estimé qu'il était toujours possible d'améliorer la communication et l'échange d'informations avec la Commission européenne. En ce qui concerne l'amélioration de la part de la Commission européenne, beaucoup de parlements / chambres ont souligné, par exemple, que la Commission européenne devrait consacrer plus d'attention aux craintes exprimées par les parlements / chambres dans leurs rapports et/ou dans leurs avis motivés et que la réponse de la Commission restait très générale. Le contrôle de la subsidiarité a également été mentionné, surtout dans les cas où le seuil du soit disant „carton jaune" a été atteint, c'est-à-dire des craintes formulées par un nombre important de parlements nationaux qui devraient être analysées par la Commission européenne sous tous les angles possibles.

En ce qui concerne la communication des affaires européennes, il a été demandé aux parlements de déterminer quelles sont les parties intéressées qui devraient obtenir un nouveau rôle dans la communication des affaires européennes dans l'objectif de mieux sensibiliser les citoyens et de mieux les informer des affaires européennes. La plupart de ceux ayant répondu a évalué que ce sont les parlements / chambres eux-mêmes qui devraient être plus actifs.

La plupart de ceux qui ont répondu a exprimé l'ambition d'avoir une „voix plus forte“ en informant leurs citoyens des affaires européennes, en général. Parmi ces derniers nombreux ont mis l'accent sur les obstacles / restrictions en matière d'accès à cette fonction; la plupart a indiqué la complexité du sujet et les difficultés liées à cette communication pour atteindre leur ambition, la moitié a souligné le manque d'attention des journalistes / des médias, alors que moins de la moitié a souligné le manque de ressources. Une petite minorité des interrogés a indiqué l'absence de stratégie comme étant un problème.

Presque deux tiers des interrogés n'avaient aucune stratégie spéciale en matière d'information dans le domaine des affaires européennes. Les informations relatives aux affaires européennes communiquées par ceux qui ont répondu étaient le plus souvent fournies durant les séances des commissions des affaires européennes, suivies par les rapports des séances plénières dans le cas de thèmes importants. Moins de deux tiers mais néanmoins plus de la moitié des parlements / chambres interrogés expriment (très) souvent leurs avis dans le cadre du dialogue politique avec la Commission européenne, le plus souvent sous forme d'avis motivés et de législation européenne proposée. Presque la moitié de ceux qui ont répondu ont indiqués n'avoir communiqué que ponctuellement avec l'opinion publique sur la réglementation mise en œuvre.

Plus de la moitié de ceux qui ont répondu n'a pas adapté la communication à son public, leur communication étant générale et préparée en une seule version. Un tiers adapte sa communication à son public et prépare plus qu'une version de la communication. Plus de la moitié de ceux ayant répondu adapte régulièrement le contenu de la communication en matière des affaires européennes, le plus souvent pour le grand public et pour les médias/les journalistes. Moins de la moitié adapte le contenu pour les écoles et les universités, et souvent pour les jeunes.

Tous les parlements/chambres ayant répondu ont utilisé leurs sites internet comme principal canal d'information en matière d'affaires européennes. Cette forme est talonnée par les autres canaux, à savoir les rencontres avec les médias/journalistes et diverses publications; les canaux de communication les moins utilisés étaient la publication d'articles sur des blog ou plateformes spécialisées. Nombreux de ceux qui ont répondu ont déjà expérimenté l'utilisation des médias sociaux, bien que leur fréquence soit variable. Un groupe parmi les interrogés a cependant avoué n'avoir aucune expérience avec cette forme de communication.

En ce qui concerne la participation des députés à la communication des affaires européennes, tous les parlements/chambres sauf un ont indiqué que leurs députés participaient à un certain degré. Plus de la moitié a déclaré que certains députés participaient activement, moins d'un tiers a dit que la majeure partie des députés des différentes commissions des affaires européennes participaient activement, et seulement une minorité a mentionné une participation limitée de ses députés. Concernant les modalités de participation, la participation à des colloques/ fora, des discussion télévisées/ radio ainsi que l'utilisation des médias sociaux étaient le plus souvent mentionnées. Le blog était une forme utilisée occasionnellement par moins de la moitié de ceux ayant répondu.

Plus de trois quarts des parlements/chambres ont déclaré posséder ou vouloir posséder leur propres comptes Facebook et Twitter, alors qu'une minorité avait déjà créé son profil sur Instagram et LinkedIn. D'autres médias ont été mentionnés tels que YouTube, le réseau Google+ et les espaces de

stockage de photos en ligne, tels que Flickr et Pinterest, de même que les nouvelles plates-formes type Snapchat.

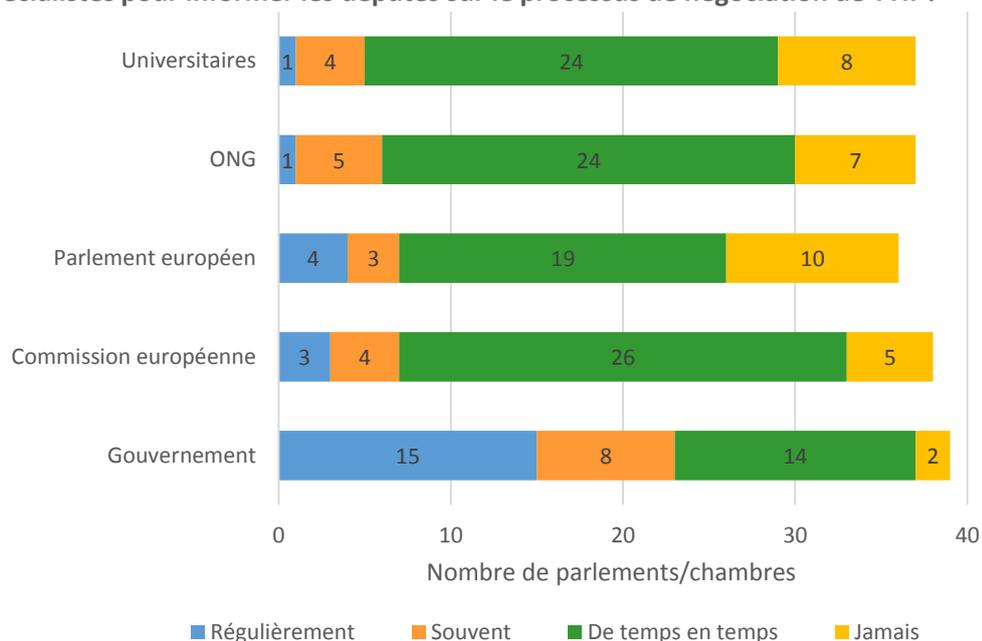
CHAPITRE 1^{er} : LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS : CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION

Le chapitre premier est axé sur le contrôle parlementaire du processus de négociation du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) entre l'UE et les USA. Dans ce contexte, il analyse la question de la transparence dans le processus de négociation et le rôle des parlements dans ce dernier par la présentation des procédures parlementaires concernant le contrôle du TTIP. Aussi examine-t-il des possibilités concrètes des députés du Parlement européen et des représentants des autres institutions et organes ayant l'accès direct aux documents qui servent de base pour les négociations.

Section A : TRANSPARENCE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION DU TTIP

Il a été posé aux parlements / chambres la question de savoir si et à quelle fréquence ils invitaient les membres du gouvernement, les représentants de la Commission européenne et / ou d'autres spécialistes afin que ceux-ci informent les députés sur le processus de négociation du TTIP. Il découle des réponses que la majorité de parlements / chambres invitaient régulièrement ou souvent les membres du gouvernement. La plupart de parlements / chambres invitaient occasionnellement la Commission européenne, les organisations non-gouvernementales et les universitaires. Une moitié des parlements / chambres interrogés invitaient de temps en temps le Parlement européen.

Question: Votre Parlement / Chambre invite-t-il/elle les membres du gouvernement, des représentants de la Commission européenne ou d'autres spécialistes pour informer les députés sur le processus de négociation de TTIP?



Les parlements / chambres ont affirmé qu'ils invitaient également d'autres personnes afin que ces dernières informent les députés sur le processus de négociation du TTIP. Dans certains cas (*Senát* tchèque, *Poslanecká sněmovna* tchèque et la Commission du commerce international du Parlement européen (INTA)), des réunions avec la participation des représentants américains au commerce responsables et de l'ambassadeur des USA auprès de l'UE ont eu lieu. Aussi la Commission INTA organise-t-elle une réunion avec le négociateur en chef de l'UE avant et après chaque ronde de négociation du TTIP.

Douze parlements / chambres¹ ont fourni les informations sur des auditions / séances concrètes relatives à l'avancement du processus de négociation du TTIP auxquelles ils avaient invité certaines autres parties prenantes supplémentaires. Parmi ces parlements / chambres, la *Camera Deputaţilor* roumaine a organisé une réunion avec entre autres les représentants américains, le vice-premier ministre, le coordonnateur de la Commission européenne pour le commerce entre l'UE et les USA et les représentants de la sphère commerciale, à laquelle elle a invité également des journalistes et des diplomates. La *Camera dei Deputati* italienne a expliqué que sa Commission pour l'agriculture menait une enquête pour se procurer des données nécessaires sur l'impact du PTCI sur le système agroalimentaire italien. Lors de cette enquête, elle a entendu les représentants du gouvernement, des régions et des provinces, les organisations non-gouvernementales, l'Institut pour la coopération économique internationale, ainsi que les organisations agricoles.

Le *Narodno sabranie* bulgare a mentionné l'organisation des discussions publiques avec la participation des représentants de la société publique bulgare correspondante, des entreprises, des organisations non-gouvernementales et des universitaires, ainsi que de la Commission européenne.

Certains parlements / chambres ont mentionné des structures spécifiques introduites pour informer sur les discussions relatives au processus de négociation du TTIP. Par exemple, le *Vouli ton Ellinon* grec a créé une commission spéciale pour étudier le contenu et les procédures de conclusion des accords transatlantiques de commerce, le *Saeima* letton ayant créé un groupe de travail similaire relatif au TTIP. L'*Országgyűlés* hongrois a abordé le Conseil national pour le développement durable (NCSD) présidé par le président de l'Assemblée nationale du parlement hongrois. Il s'agit d'un forum des représentants des partis politiques, du gouvernement, des sciences, de l'économie, de l'église et des organisations des citoyens qui ont discuté les impacts potentiels du TTIP et ont adopté une résolution sur les débats relatifs au processus de négociation du TTIP en décembre 2015.

Interrogés sur la manière dont ils ont participé à la discussion publique (débats publics hors parlements / chambres) sur le TTIP et le processus de sa négociation, la majorité écrasante des parlements / chambres ont répondu qu'ils n'avaient *jamais* ou qu'*occasionnellement* participé à la discussion publique utilisant des moyens et des forums, tels que les communiqués de presse, les entretiens pour les médias, les universités ou les colloques. Deux parlements / chambres *publient régulièrement les communiqués de presse* ; un interrogé a mentionné les entretiens réguliers pour les médias et les colloques.

Parmi les moyens utilisés par les parlements / chambres lors de leur participation à la discussion publique sur le PTCI et le processus de sa négociation, ces derniers ont cité la publication des rapports ou la rédaction des présentations disponibles au public (*Državni zbor* slovène, *Državni svet* slovène, *Senat* roumain, Parlement européen, *House of Lords* britannique).

Sept parlements / chambres² ont souligné que la prise de décision sur la participation aux différents types d'activités dans la discussion publique appartenait (également) aux députés individuels. L'*Eduskunta* finlandais a relevé qu'il « n'avait pas participé aux débats publics » en tant que parlement, mais plutôt organisé les auditions publiques et fourni le soutien nécessaire, tout en encourageant ses députés à participer aux débats.

¹ *Narodno sabranie* bulgare, *Chambre des représentants* belge, *Országgyűlés* hongrois, *Camera dei deputati* italienne, *Assembleia da República* portugaise, Parlement européen – ECON, *Nationalrat* autrichien, *Riksdag* suédois, *Camera Deputaţilor* roumaine, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Tweede Kamer* néerlandais, *Saeima* lithuanien.

² *Senát* tchèque, *Chambre des représentants* belge, *Országgyűlés* hongrois, Parlement européen, *Riksdag* suédois, *Folketing* danois et *Tweede Kamer* néerlandais.

Interrogés sur les changements dans la transparence du processus de négociation du TTIP depuis le début de ce dernier, la plupart de parlements / chambres (28 sur 37) ont signalé une amélioration considérable ou légère. Deux parlements / chambres n'ayant enregistré aucun changement dans le processus, sept interrogés n'ont pas d'avis sur les changements dans la transparence du processus de négociation du TTIP.

Treize parlements / chambres sur 37 ont jugé suffisantes la quantité et la qualité d'informations relatives au processus de négociation du TTIP fournies par la Commission européenne, 10 sur 37 parlements / chambres considérant celles-ci insuffisantes. À peu près d'un tiers d'interrogés n'ont pas d'opinion sur la quantité et la qualité d'informations récupérées sur ce sujet³.

Suivent certaines autres remarques et améliorations souhaitées par les parlements en vue du processus de négociation du TTIP concernant la transparence et le rôle du gouvernement ainsi que des autres parties prenantes. La *Chambre des représentants* belge a demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures nécessaires afin de vérifier si les négociations du TTIP s'étaient déroulées avec la transparence requise aux niveaux national et européen. Le *Sénat* français a mentionné comme amélioration possible l'accès simplifié aux documents et la traduction de ces derniers vers le français. Le *Sejm* polonais préférerait une intensification de contacts directs entre la DG commerce et le *Sejm* ainsi qu'une meilleure accessibilité des documents sur le TTIP en polonais.

Une autre amélioration relevée par le *House of Commons* britannique serait la mise en valeur du rôle du gouvernement pour assurer une meilleure transparence des négociations y compris une intégration adéquate des parties prenantes. En outre, l'*Eduskunta* finlandais a expliqué que le gouvernement était sa source d'informations principale, la question se posant toutefois si la Commission européenne a fourni les informations suffisantes à tous les États membres.

En ce qui est de la fourniture d'informations, la Commission INTA du Parlement européen a fait observer que dans certains cas, les informations plus concrètes et analytiques pourraient être fournies, et que les informations échangées avec les États membres et le Conseil pourraient être présentées à la commission et / ou à son rapporteur permanent pour le TTIP d'une façon plus systématique. Entre autres, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a demandé plus de visites des représentants de la Commission européenne / des spécialistes du TTIP dans les parlements nationaux en vue d'obtenir les informations plus détaillées. Il a proposé également un échange d'informations entre les parlements nationaux au niveau bilatéral et / ou par l'intermédiaire d'une plateforme électronique.

Selon l'*Országgyűlés* hongrois, toutes les parties impliquées dans le processus de négociation du TTIP devraient assurer une plus grande transparence, le *Bundesrat* allemand ayant demandé une mise à disposition prompte de tous les documents pertinents et une présentation compréhensible de toutes les instructions, objectifs et « lignes rouges » dans les négociations pour tous les citoyens intéressés. En cas du *Tweede Kamer* néerlandais, le besoin d'une plus grande transparence dépendait le plus souvent du point de vue des différents partis politiques. Certains de ceux-ci trouvaient que les salles de lecture étaient suffisantes, voire équipées de trop d'informations, d'autres considérant que tous les documents des salles de lecture devraient être publiés afin de permettre une discussion publique sur leur contenu.

La *Camera dei Deputati* italienne a fait observer que les conclusions de la Conférence des présidents des parlements de l'UE à Luxembourg (22 – 24 mai 2016) comportaient plusieurs suggestions d'amélioration. Néanmoins, elle a cité entre autres le besoin des parlements nationaux d'avoir l'accès aux informations relatives au déroulement des négociations.

³ Quant à cette question, le *Nationalrat* autrichien a ajouté que le NEOS avait enregistré une petite amélioration, le TS ne voyant pas de changement et les Verts enregistrant une légère dégradation de la situation. La Commission INTA du Parlement européen affirmant une amélioration considérable, la Commission ECON a enregistré une légère amélioration.

Interrogés sur les autres activités relatives au processus de négociation du TTIP et à la transparence de celui-ci, 14 sur 35 parlements / chambres répondant se sont déclarés impliqués dans le dialogue politique, 10 ayant adopté une résolution en plénum et 8 une résolution au niveau de la commission.

Pour expliquer leurs activités, les parlements / chambres ont fourni un long aperçu des résolutions adoptées par les parlements⁴. En plus des résolutions, réunions et auditions spécifiques dans les parlements / chambres précitées, certains parlements / chambres ont mentionné également des lettres précises en tant qu'activité exercée en relation avec le processus de négociation du TTIP et la transparence de ce dernier. Parmi eux, le *Senát* tchèque et l'*Assembleia da República* portugaise ont cité la lettre du 25 juin 2014 dans le cadre du dialogue politique initiée par le *Tweede Kamer* néerlandais et relative au rôle des parlements nationaux dans les accords de libre-échange, qui avait été signée par 19 présidents des commissions compétentes des autres parlements / chambres. L'*Országgyűlés* hongrois a fait observer que le président de la Commission du développement durable avait envoyé deux lettres (en mars 2015 et en juillet 2016) aux commissions compétentes des parlements nationaux, en ce qui concerne les questions relatives au TTIP. Il y a invité à un examen immédiat de l'impact global de l'accord, à des analyses des sorties escomptées pour l'ensemble de la société, l'environnement et l'économie, ainsi qu'à un meilleur échange d'informations au niveau européen soutenu par les discussions nationales et consultations sociales.

Section B : SALLES DE LECTURE TTIP

Sur le total de 39 parlements / chambres répondant, 35 ont confirmé la création *ad hoc* d'une salle de lecture par leur État membre, à l'exception du *Državni svet* slovène, du *Narodno sabranie* bulgare et des *House of Commons* et *House of Lords* britanniques. En cas de ces derniers, le gouvernement a déjà en principe approuvé la création d'une salle de lecture, toutefois celle-ci n'a pas encore été constituée.

Seulement 9 sur 34 parlements / chambres interrogés ont affirmé que la salle de lecture avait été établie par le gouvernement sur leur demande. Dans la plupart des cas (28 interrogés), la salle de lecture a été créée par le gouvernement ; ou par l'Ambassade des USA en cas du *Riksdag* suédois et du *Seimas* lithuanien. Le *Sabor* croate a informé que la salle avait été aménagée par l'Office du conseil de la sécurité nationale, tandis que les *Poslanecká sněmovna* et *Senát* tchèques ont affirmé que la salle de lecture avait été créée tout d'abord à l'Ambassade des USA et ensuite déplacée au Ministère de l'industrie et du commerce. Le Parlement européen a aménagé une salle tout seul pour son propre usage, tout en introduisant des structures qui devraient lui permettre de s'acquitter de ses obligations dans le cadre de la politique commerciale commune (compétence exclusive de l'UE).

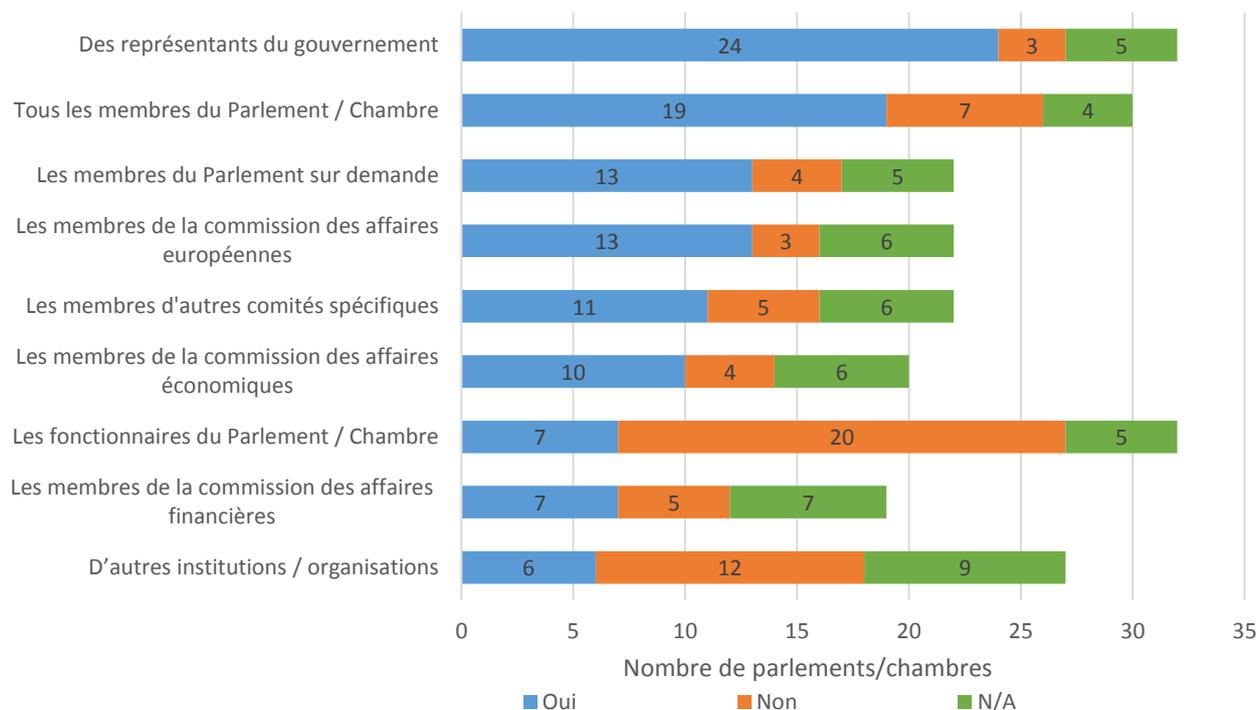
En ce qui concerne l'accès à la salle de lecture, 19 parlements / chambres ont répondu que l'accès était ouvert à tous les députés. Treize interrogés ont évoqué l'accès pour les membres de la Commission des affaires européennes, 11 interrogés pour les membres de la Commission des affaires économiques, 7 pour les membres de la Commission des affaires financières et 10 pour les membres des autres commissions spécialisées. Parmi ces dernières, le *Seimas* lithuanien, la *Chambre des représentants* belge et le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote ont cité les membres de la Commission des affaires étrangères. Treize parlements / chambres ont indiqué que tous les députés avaient l'accès sur demande. Selon les réponses, l'accès à la salle était ouvert aux fonctionnaires de 7 parlements / chambres interrogés, les fonctionnaires de 20 parlements / chambres interrogés n'ayant pas l'accès à cette dernière. Selon les réponses, l'accès aux salles de lecture était ouvert aux fonctionnaires du gouvernement dans 24 parlements / chambres.

⁴ Les réponses détaillées des parlements / chambres y compris les informations sur toutes les résolutions concrètes sont disponibles à l'annexe du 26^{ème} rapport semestriel de la COSAC sur le site internet de cette dernière.

Six interrogés ont répondu que l'accès avait été accordé à d'autres institutions / organisations également. Dans les *Poslanecká sněmovna* et *Senát* tchèques, l'accès est ouvert à tous les fonctionnaires de l'administration publique et aux députés responsables des questions économiques. Le *Sabor* croate a indiqué que l'accès était octroyé aux fonctionnaires d'État habilités conformément à la loi croate sur la classification des données, et automatiquement aux députés, si cet accès était requis dans le cadre de leur mandat parlementaire. Le Parlement européen a indiqué qu'en outre de tous les députés et fonctionnaires de celui-ci, l'accès à la salle était ouvert également à un nombre limité d'agents des groupes politiques. En ce qui concerne le *Vouli ton Ellinon* grec, chaque groupe politique du gouvernement a désigné un député avec l'accès à la salle de lecture, ainsi qu'un représentant (fonctionnaire) du bureau du président. Tous ces derniers sont membres d'une commission spéciale. Le *Riksdag* suédois a indiqué dans sa réponse que la salle de lecture aménagée à l'Ambassade des USA était accessible aux fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères suédois, ainsi qu'aux fonctionnaires de certaines agences publiques suédoises. Le *Riksdag* a ajouté que le Ministère des affaires étrangères suédois avait demandé au Ministère des affaires étrangères américain d'accorder l'accès à la salle de lecture à tous les députés suédois, mais cette demande a été rejetée. Le *Riksdag* n'ayant pas de salle de lecture, il recevait les documents relatifs au processus de négociation de la part du Ministère des affaires étrangères. Selon la réponse, des textes consolidés ne faisaient pas partie de ces documents. Les documents relatifs au processus de négociation pourraient être consultés par les membres du *Riksdag* dans la salle de lecture au Ministère des affaires étrangères.

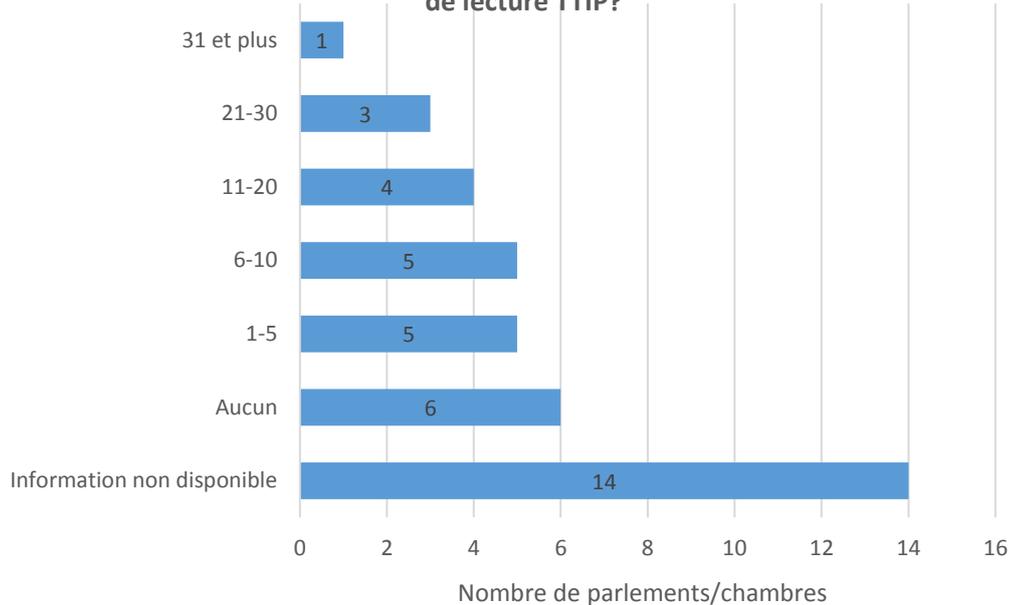
Le *Sénat* belge a indiqué dans sa réponse que le Ministère des affaires étrangères avait limité l'accès à la salle de lecture aux membres des entités qui ratifieraient l'accord final sur le TTIP, c'est-à-dire aux membres de la *Chambre des représentants*, ainsi qu'aux différents parlements alliés.

Question: Qui a accès à la salle de lecture TTIP?



Sur 38 parlements / chambres ayant répondu à la question relative au nombre de députés ayant visité les salles de lecture, 14 ne disposaient pas de cette information et 6 parlements / chambres ont indiqué « aucun ». Seul le *Bundestag* allemand a indiqué que plus de 31 députés avaient visité la salle de lecture.

Question: Combien de membres de votre Parlement / Chambre ont visité la salle de lecture TTIP?



Quant à la fréquence des visites, 17 sur 35 parlements / chambres ont indiqué qu'ils ne disposaient pas de ce type d'information, 5 ont indiqué que les députés avaient visité la salle de lecture une fois, 11 parlements / chambres ont répondu que quelques visites avaient eu lieu, tandis que trois parlements / chambres (*Chambre des Députés* luxembourgeoise, *Bundestag* allemand et Parlement européen) ont indiqué les visites régulières.

Les conditions des salles de lecture TTIP étaient jugées restrictives par 13 sur 35 parlements / chambres interrogés, quatre parlements / chambres ne les percevant pas comme restrictives. Plus d'une moitié d'interrogés (19) n'avaient pas d'opinion sur ce sujet.

Pour qualifier les restrictions perçues par les députés, 15 parlements / chambres répondant à cette question ont indiqué des raisons suivantes : l'impossibilité de se faire accompagner par un assistant, expert ou fonctionnaire du parlement (neuf interrogés), la barrière de langue (neuf interrogés), l'impossibilité de se servir d'internet (sept interrogés), les restrictions d'utilisation / de consultation des documents disponibles sur le plan temporel (six interrogés) et l'emplacement de la salle de lecture (trois interrogés). La *Chambre des représentants* belge a regretté que l'accès à la salle de lecture ne fût ouvert qu'à un nombre limité des députés, le *Tweede Kamer* néerlandais soulignant le fait qu'aucune information ne pouvait être partagée avec l'opinion publique ou les spécialistes, à moins que ceux-ci ne soient députés. Tout en n'ayant pas de réserve de principe, l'*Eduskunta* finlandais trouve les mesures de sécurité excessives. En cas du parlement autrichien, les informations complémentaires concernaient des différences dans la perception des restrictions par les groupes politiques. Le groupe SP / VP a conclu que tandis que la création des salles de lecture TTIP dans les États membres (l'Autriche comptant parmi les premiers états à aménager une telle salle de lecture dans le cadre du Ministère fédéral des sciences, de la recherche et de l'économie) était perçue comme une amélioration substantielle, de nombreux parlements critiquaient toujours comme insuffisant l'accès aux documents de négociation, tout en percevant les manières d'accès aux salles de lecture TTIP comme trop restrictives. Le ministère a pris des mesures visant à faciliter davantage cet accès, par exemple par l'intermédiaire des heures d'ouverture plus flexibles. Les Verts ont souligné qu'une telle salle de lecture devait être située dans les locaux du parlement.

Le *Národná rada* slovaque a fait observer que les conditions d'accès aux documents dans les salles de lecture étaient restrictives, c'est-à-dire que les députés ne pouvaient pas se faire accompagner par leurs collaborateurs spécialisés ni enregistrer les textes pour un usage postérieur.

Le groupe parlementaire AKEL – Left – New Forces du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a perçu comme restrictive l'impossibilité de se faire accompagner dans la salle de lecture par les assistants ou les fonctionnaires du parlement, les spécialistes désignés, ainsi que l'impossibilité de se servir d'internet. Aussi le groupe a-t-il souligné que les salles de lecture TTIP devraient être accessibles à l'ensemble des députés, le PTCI ayant l'impact sur les autres commissions permanentes également, telles que les commissions pour le travail, l'agriculture et l'environnement.

CHAPITRE 2: 2016: « ANNÉE DE DÉLIVRANCE » DE L'UNION DE L'ÉNERGIE

Faisant suite au 23^{ème} rapport semestriel de la COSAC, établi en mai 2015 sous la présidence lettone, ce deuxième chapitre du 26^{ème} rapport semestriel de la COSAC portant sur l'Union de l'énergie se focalise sur une série de propositions et communications et met en avant les avis des parlements / chambres au sujet de la sécurité et l'efficacité énergétique, ainsi que les sources d'énergie renouvelables et autres dimensions y afférentes. Aussi, le présent chapitre traite du niveau actuel de collaboration entre les parlements/chambres en la matière.

Section A: AVIS DES PARLEMENTS/CHAMBRES SUR LES DOCUMENTS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La majorité écrasante des Parlements / chambres (32 sur 39) ont discuté de la Proposition de règlement concernant les mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel⁵. Neuf d'entre les Parlements/chambres ont participé au dialogue politique avec la Commission européenne.

Parmi ces derniers, certains parlements / chambres ont mentionné la violation des principes de subsidiarité et/ou de proportionnalité. Le *Narodno sabranie* bulgare, par exemple, considère la proposition comme inadéquate tant en question de la subsidiarité qu'en question de la proportionnalité, et a exprimé ses préoccupations concernant les coûts liés à la construction d'une nouvelle infrastructure en indiquant que le droit de la Commission européenne d'engager une procédure d'infraction à l'encontre d'un Etat membre en cas de figure où le fournisseur de gaz naturel ne respecte pas son obligation de notification est une mesure qui va au delà des limites nécessaires pour obtenir l'effet désiré. Le *Riigikogu* estonien a réitéré cette position en soulignant la nécessité pour les Etats membres de maintenir la flexibilité compte tenu de la structure concrète et du contenu des accords intergouvernementaux.

Le *Bundesrat* autrichien affirme que la proposition doit être rejetée en raison de subsidiarité puisque la composition des "régions" listées dans le document empiète sur la souveraineté des Etats membres.

La *Camera dei Deputati* italienne signale qu'en définissant les domaines, il convient de prendre en compte les deux aspects : l'état actuel de l'infrastructure et les projets en cours dans le cadre des dispositions des réseaux RTE-E, et l'interconnexion via les pays tiers (la Suisse par exemple).

Le *Bundesrat* allemand considère l'obligation de rendre public les accords commerciaux comme trop vaste pouvant déboucher dans la distorsion de concurrence.

Certains parlements / chambres, par exemple l'*Assembleia da República* portugaise et le *Riksdag* suédois, ont expressément déclaré que la proposition ne violait pas le principe de subsidiarité.

Presque le même nombre des parlements/chambres (29 sur 39 répondants) ont discuté de la Proposition de décision établissant un mécanisme d'échange d'informations en ce qui concerne les accords intergouvernementaux et les instruments non contraignants conclus entre des Etats membres et des pays tiers dans le domaine de l'énergie⁶, dont sept parlements/chambres participent au dialogue politique avec la Commission européenne.

⁵ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel et abrogeant le règlement (UE) no .

⁶ Proposition de décision établissant un mécanisme d'échange d'informations en ce qui concerne les accords intergouvernementaux et les instruments non contraignants conclus entre des Etats membres et des pays tiers dans le domaine de l'énergie et abrogeant la décision no 994/2012 / UE (COM (2016) 53).

Le *Senát* tchèque appelle à l'examen de la proportionnalité du mécanisme d'échange d'informations envisagé en prenant compte des possibilités réelles de négociation des Etats membres.

La *Kamra tad-Deputati* maltaise exprime son désaccord aux contrôles de compatibilité *ex ante* adoptés par la Commission et signale qu'ils existent déjà, pour les cas d'incompatibilité avec la législation de l'UE, des mécanismes pouvant être mis en oeuvre comme prévu dans les traités.

Le *Senát* français exprime le même avis en ajoutant que le contrôle *ex ante* entre en conflit avec les compétences des Etats membres.

L'*Eduskunta* finlandais affirme que l'obligation pour les gouvernements de notifier à la Commission tous les accords internationaux dans le domaine est incompatible avec la définition de l'accord relevant de la compétence nationale/européenne, cet avis est partagé par le *Bundesrat* autrichien.

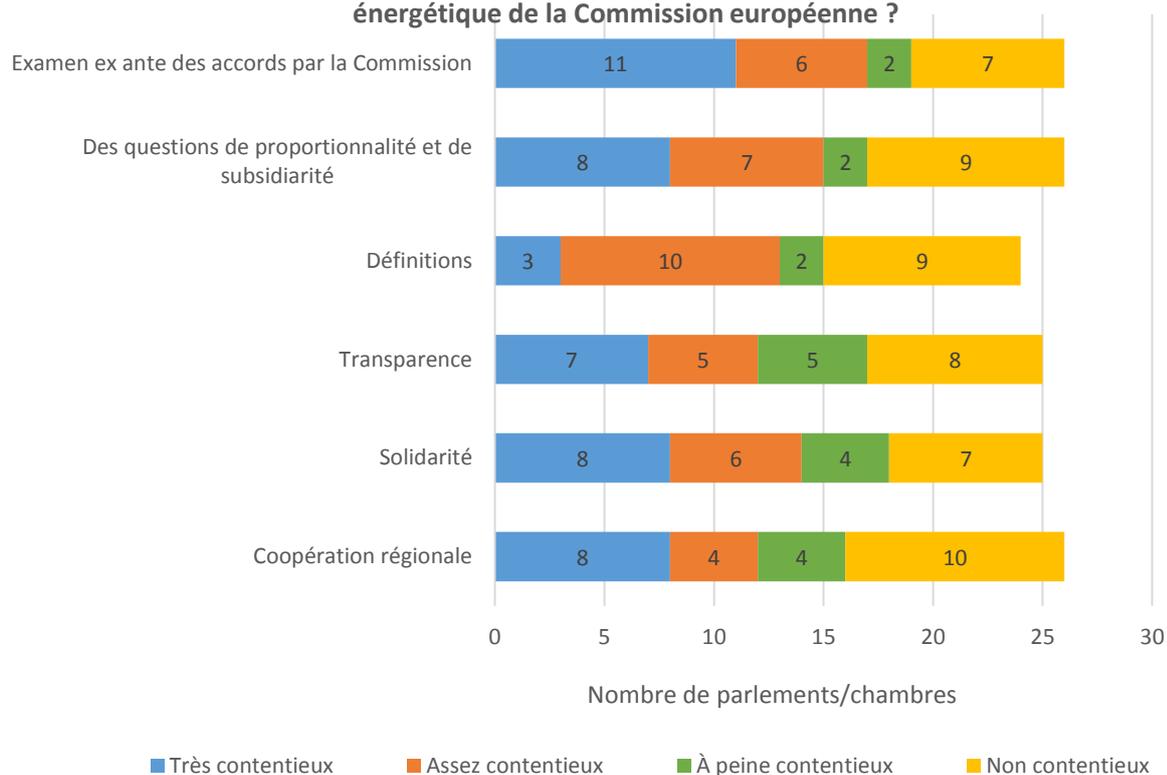
En revanche, certains parlements / chambres, comme le *Senat* roumain, expriment leur accord avec la proposition en la considérant comme entièrement en conformité avec les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Suite à l'invitation d'indiquer les instruments de sécurité énergétique du "Paquet d'hiver" de la Commission européenne qui seraient les plus contestables, les parlements / chambres ont exprimé des avis mitigés. Près de la moitié d'entre eux perçoivent les contrôles *ex ante* des accords par la Commission comme fortement contestables, tandis que les autres seize parlements/chambres les considèrent comme un peu contestables.

Parmi les autres instruments redoutables aux yeux des parlements / chambres sont la "solidarité" et les "sujets de proportionnalité et de subsidiarité". Les parlements / chambres se trouvent polarisés quant à la "coopération régionale". Les "définitions" s'avèrent comme l'élément le moins redoutable : seulement trois parlements / chambres les perçoivent comme contestables.

Question : Quels instruments de sécurité énergétique du "Paquet d'hiver" de la Commission sont contestables selon les parlements / chambres ?

Question: Selon votre Parlement / Chambre quels sont les éléments perçus comme le plus contentieux du train de mesures " Winter package " sur la sécurité énergétique de la Commission européenne ?



Au sujet des discussions concernant la communication sur la stratégie de l'UE pour le gaz liquéfié et le stockage de gaz⁷, la plupart des répondants (22 parlements/chambres) ont répondu que le document a fait réellement objet des discussions. Or, 17 parlements / chambres sur 39 n'ont pas discuté de cette communication à ce jour. Quatre parlements / chambres ont prévu de participer au dialogue politique avec la Commission européenne. La *Camera dei Deputati* italienne, par exemple, souligne que les Etats membres ne doivent pas être défendus d'adopter des mesures préventives non fondées sur le marché, telles que la prestation de stockage stratégique, soit dans le but de compenser des perturbations ou manque d'approvisionnement depuis les pays hors l'UE, soit pour pallier aux conditions climatiques extraordinaires.

La majorité des parlements/chambres (21 sur 39) ont discuté également de la communication esquissant la stratégie de l'UE en matière de chauffage et de refroidissement⁸, alors même que moins d'une moitié (18 sur 39) n'en ont pas discuté encore. Sur les parlements/chambres restants, seulement trois ont prévu de participer au dialogue politique avec la Commission européenne. Et sur ces derniers le *Senát* tchèque remarque que les industries non concernées par la stratégie doivent être règlementées exclusivement au niveau national tout en prenant compte des conditions divergentes dans les Etats membres. En revanche, la *Camera dei Deputati* italienne fait plusieurs propositions dont il convient de remarquer, *entre autres*, qu'il est important de se préoccuper de la situation des consommateurs chez lesquels le revenu ne peut pas couvrir les coûts d'une nouvelle installation. En outre, elle appelle le Parlement européen à sensibiliser les consommateurs du rendement souvent faible de leurs systèmes de chauffage en place. La *Camera Deputaților* roumaine propose d'utiliser les instruments

⁷ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Stratégie de l'UE en matière de chauffage et de refroidissement (COM (2016) 49).

⁸ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Stratégie de l'UE en matière de chauffage et de refroidissement (COM (2016) 51).

financiers, tels que les subventions, par la Commission européenne pour soutenir les petites et moyennes entreprises cherchant à améliorer leur efficacité énergétique.

La majorité écrasante des parlements / chambres n'ont établi aucun avis actualisé ou document quelconque sur la sécurité énergétique ou l'efficacité énergétique depuis le 23^{ème} rapport semestriel de la COSAC fait sous la présidence lettone. En effet, seulement dix sur 38 parlements/chambres répondants ont établi un avis actualisé ou un document sur la sécurité énergétique et neuf parlements / chambres (sur un total de 39 répondants) ont établi un avis sur l'efficacité énergétique.

En ce qui concerne la sécurité énergétique, la *Národná rada* slovaque demande une coopération régionale fonctionnelle et une meilleure transparence. Quant à l'efficacité énergétique, le *Senát* tchèque met en question le fait que la proposition de règlement puisse limiter des incitations aux produits de la gamme énergétique la plus performante tout en excluant les produits des gammes énergétiques moins performantes susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique, et propose pour cette raison d'appliquer ces incitations aux produits en question également.

La majorité écrasante des parlements / chambres n'ont pas entamé encore les discussions sur l'amendement de la directive concernant l'efficacité énergétique et la performance énergétique des bâtiments. Sur un total de 39 répondants, seulement 3 l'ont fait réellement or, 13 parlements / chambres ont exprimé leur intention d'y procéder.

Presque la moitié (19 sur 37 répondants) n'a pas d'avis au sujet de la directive actuelle sur les sources d'énergie renouvelables en matière d'amélioration de l'énergie renouvelable, du développement de l'industrie et de la compétitivité de l'UE dans le secteur de l'énergie. Sur la moitié restante, 10 parlements/chambres considèrent la directive comme un peu efficace. Quatre parlements/chambres trouvent la directive très efficace et le même nombre de répondants la trouvent un peu inefficace.

Section B: ASPECTS DE L'UNION DE L'ÉNERGIE CHOISIS AUX YEUX DES PARLEMENTS /CHAMBRES

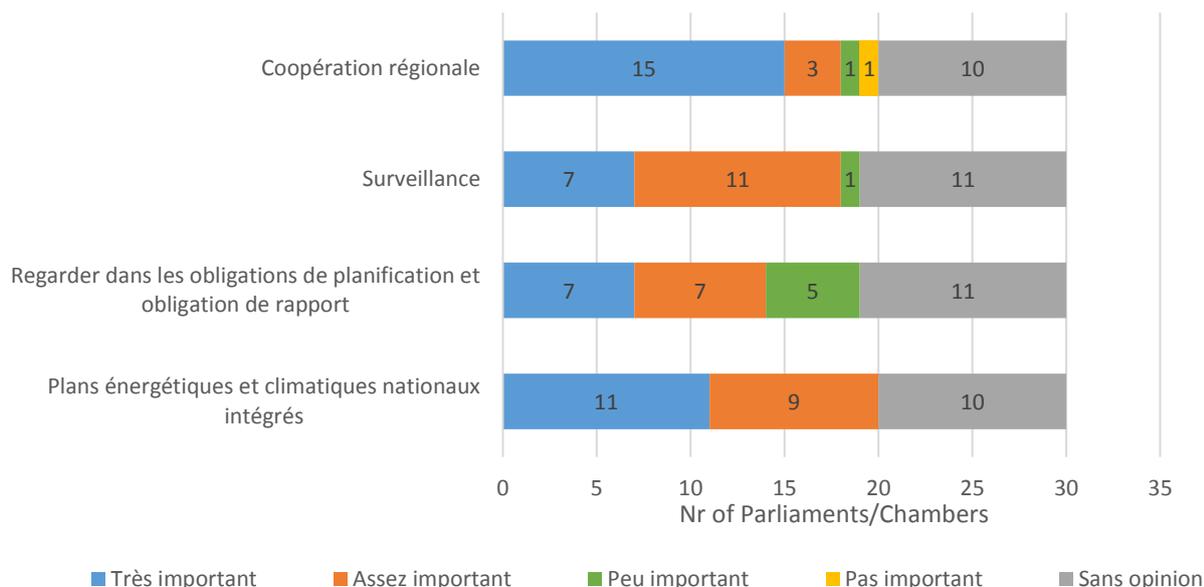
Instruments de gouvernance de l'Union de l'énergie

Au sujet des instruments de gouvernance de l'Union de l'énergie susceptibles de garantir un meilleur achèvement des objectifs pour l'énergie renouvelable (contraignants au niveau de l'UE) et pour l'efficacité énergétique (indicatifs au niveau de l'UE) dans l'UE, les avis des parlements / chambres sont divergentes⁹. La coopération régionale est considérée comme très importante par la moitié des répondants (15 sur 30) et plus d'un tiers des répondants trouvent les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat très importants.

Question : Quels instruments de gouvernance de l'Union de l'énergie, selon votre parlement / chambre, sont susceptibles de garantir un meilleur achèvement des objectifs pour l'énergie renouvelable (contraignants au niveau de l'UE) et pour l'efficacité énergétique (indicatifs au niveau de l'UE) dans l'UE ?

⁹ Pour les différences d'avis aux questions 9 à 11 du questionnaire de la COSAC entre les différents groupes politiques au sein des *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, veuillez consulter l'annexe du 26^{ème} rapport semestriel de la COSAC sur le site internet de la COSAC.

Question: Selon votre Parlement / Chambre, quels éléments de la gouvernance de l'Union de l'énergie assureront le mieux les objectifs de niveau de l'UE pour les énergies renouvelables (obligatoires au niveau de l'UE) et l'efficacité énergétique?



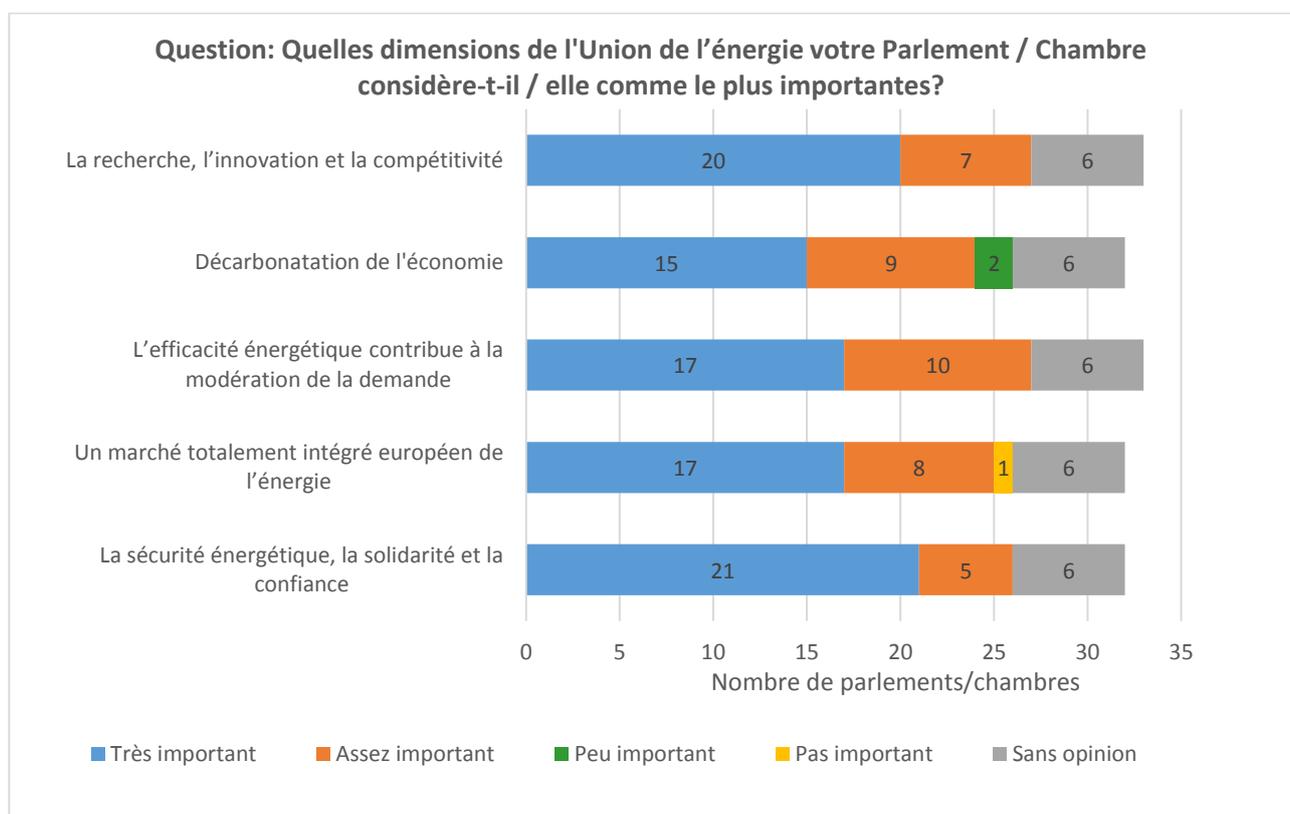
Parmi d'autres instruments, les parlements / chambres citent un ajustement approprié du système d'échange de quotas d'émission, des investissements aux technologies à faibles émissions de carbone et la solidarité entre les Etats membres de l'EU comme très importants (*Národná Rada* slovaque), les règles de la réglementation du marché pour faire avancer le développement du secteur de l'énergie ainsi que des systèmes de production à faibles émissions de carbone ont été considérés comme un peu importants (*Senato della Repubblica* italien); ainsi que le suivi continu du progrès accompli (*Senat* roumain).

L'adoption de mesures visant une amélioration de la flexibilité du système énergétique tout en prenant compte de la production des sources renouvelables de l'énergie et les plans d'achèvement de la réunion des marchés d'électricité; et l'intégration, les mesures régionales d'équilibrage et de réserve et le calcul de proportionnalité du système dans le contexte des sources renouvelables d'énergie (15 sur 32 et 12 sur 32 répondants) sont des instruments que les parlements / chambres trouvent très importants (inclus dans les plans nationaux des Etats membres en matière d'énergie et de climat tout en tenant compte des énergies renouvelables) en vue de l'objectif de 27% minimum en 2030. Un aperçu des trajectoires des énergies renouvelables et des procédures jusqu'au 2050 avec les procédures jusqu'au 2030 prêtes et que les objectifs puissent être achevés avant 2050, sont des instruments considérés comme un peu importants par un tiers des répondants (11 sur 32).

Dimensions importantes de l'Union de l'énergie et collaboration plus étroite entre les parlements des États membres de l'UE

Plus d'une moitié des répondants citent la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance, ainsi que la recherche, les innovations et la compétitivité parmi les dimensions importantes de l'Union de l'énergie.

Question : Quels instruments de l'Union de l'énergie sont les plus importants selon votre parlement/chambre ?



Počet parlamentov/komôr

La plupart des parlements / chambres (26 sur 35) n'ont pris aucune démarche pour soutenir l'idée d'une collaboration plus étroite entre les parlements/chambres de l'UE pour aucune des cinq dimensions de l'Union de l'énergie.

Or, les démarches prises par les parlements / chambres ayant fait ainsi incluent, entre autres, des débats et des réunions auxquels ils ont participé et/ou qu'ils ont organisés.

Le *Narodno sabranie* bulgare rappelle sa participation active à tous les débats concernant la sécurité énergétique et la stabilité dans la région et en Europe. Le *Senát* tchèque mentionne la réunion des Commissions des affaires européennes des pays du groupe de Visegrad organisée par le *Senát* même à Prague en 2015 et rappelle les conclusions de celle-ci, le *Országgyűlés* hongrois évoque la réunion afférente tenue à Varsovie le 1^{er} février 2016. La *Národná rada* slovaque mentionne deux réunions prévues sous la présidence Slovaque au Conseil de l'UE lors desquelles l'union de l'énergie constituera un sujet clé : session plénière LVI COSAC (13-15 novembre 2016) et la Réunion des présidents des affaires économiques de l'Union européenne sur l'Union de l'énergie (1-2 décembre 2016). L'*Assemblée nationale* française a organisé une réunion dans le cadre des réunions du Triangle de Weimar où les homologues français, polonais et allemands ont discuté des stratégies nationales concernant la composition du mix énergétique et les efforts nécessaires pour atteindre des objectifs fixés pour l'Union de l'énergie. Le *Sénat* français évoque la réunion avec le *Senato della Repubblica* italien et le *Bundesrat* allemand. La *Tweede Kamer* néerlandaise rappelle la conférence interparlementaire sur l'Union de l'énergie organisée sous la présidence néerlandaise au Conseil de l'UE. Le Parlement européen affirme d'avoir pris des mesures à travers les dimensions et rappelle que la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) demeure ouverte à tout dialogue bilatéral ou multilatéral avec les parlements nationaux, l'exemple en étant la réunion avec la Commission pour l'Union de l'énergie du *Senat* roumain organisée au printemps 2016.

En outre, les commissions des *Houses of the Oireachtas* irlandais ont exprimé leur soutien général à la coopération entre les parlements des Etats membres de l'UE, alors que le *Seimas* lithuanien se

déclare en faveur des cinq dimensions de l'Union de l'énergie. Ce dernier trouve comme les plus importantes la dimension de la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance (réalisée à travers le Plan d'interconnexion des marchés énergétiques de la région de la mer Baltique (BEMIP)) et la dimension du marché intérieur de l'énergie totalement intégré (réalisé à travers le BEMIP et les négociations avec les pays BRELL (Biélorussie, Russie, Estonie, Lettonie et Lituanie)) en vue de la synchronisation du réseau dans les Etats baltes (système électrique avec le réseau européen continental). La *Camera Deputaţilor* roumaine évoque les dimensions de la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance ; l'efficacité énergétique à l'appui de la diminution de la demande ; la recherche, les innovations et la compétitivité tout en mettant l'accent sur les activités en faveur de la diversification d'approvisionnement, la coopération dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement, la garantie de transparence des accords commerciaux sur l'approvisionnement en gaz naturel, la possibilité de choisir son fournisseur, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la réduction des émissions de carbone dans le transport, et l'adaptation des marchés de l'énergie et des réseaux aux énergies renouvelables.

Le *Sénat* français a adopté une loi concernant la transition énergétique tout en prenant compte des mesures en faveur des énergies renouvelables.

Certains parlements / chambres n'ayant encore pris aucune des mesures de l'Union de l'énergie se déclarent en faveur de certaines dimensions et activités. La *Poslanecká sněmovna* tchèque évoque la solidarité, la coopération régionale, et l'échange des informations; le *Vouli ton Ellinon* grec pourrait soutenir largement toute mesure visant l'augmentation de la sécurité énergétique, la diversification des routes et des sources, le soutien des énergies renouvelables et la diminution de la demande d'énergie ; le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote pourrait soutenir les dimensions 1 et 5 ; et le *Sejm* polonais souligne que la priorité polonaise est celle de la sécurité de l'approvisionnement et de la minimisation de la dépendance de l'approvisionnement en gaz naturel.

Quant aux aspects sélectionnés de l'Union de l'énergie et de ses dimensions, le *Riksdag* suédois affirme de ne pas avoir apprécié l'importance des mesures proposées mais les priorités générales sont exprimées dans les procès verbaux des réunions du gouvernement avec la Commission de l'industrie et du commerce. Cette dernière a soutenu la position du gouvernement suédois appuyant les conclusions sur le Rapport de l'Union de l'énergie, y compris les objectifs 2030. La Commission de l'industrie et du commerce a fait observé également que le gouvernement suédois a consulté à plusieurs reprises la Commission des affaires européennes en matière de l'Union de l'énergie antérieurement aux réunions du Conseil et du Conseil européen.

CHAPITRE 3: RENFORCER LE RÔLE DES PARLEMENTS NATIONAUX

Le troisième chapitre porte sur la façon dont les améliorations dans le cadre de l'engagement de la Commission Juncker de « forger un nouveau partenariat avec les parlements nationaux / chambres » fonctionne dans la pratique et la manière comment elles sont évaluées par les parlements / chambres. Ce chapitre présente également les avis des parlements / chambres concernant les délais de réponse de la Commission européenne aux avis motivés présentés par les parlements nationaux / chambres, ainsi que la qualité et la consistance des réponses de la Commission.

En outre, ce chapitre présente les modalités de communication des parlements nationaux sur leurs activités relatives aux affaires européennes à leur public, au public technique et laïque, dans l'effort de soutenir l'échange des procédures dans ce domaine.

Section A: RELATIONS/COMMUNICATION AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE

Visites de la Commission européenne

La majeure partie des parlements / chambres a indiqué que le nombre des visites des commissaires aux parlements / chambres au cours du mandat actuel de la Commission européenne s'est accru nettement (11 sur 39) ou légèrement (16 sur 39). Les visites des fonctionnaires (directeurs, directeurs généraux) de la Commission européenne ont augmenté légèrement selon 17 sur 37 parlements/chambres, mais 16 sur 39 parlements / chambres n'ont observé aucun changement du nombre de visites.

Le nombre de visites des députés ou des fonctionnaires des parlements / chambres à la Commission européenne a évolué moins. Au total neuf sur 38 parlements / chambres ont noté le nombre de visites des délégations des députés de la Commission un peu augmenté et huit sur 38 ont vu le nombre de visites un peu augmenté de la part des représentants des parlements / chambres à la Commission européenne dans le cadre du mandat actuel de la Commission. En ce qui concerne le nombre de visites de Bruxelles, le *Riksdag* suédois a expliqué qu'en général, une augmentation a été observée au cours de l'année qui suivait les élections parlementaires en Suède, ce qui ne pouvait cependant pas être mis en relation avec le mandat actuel de la Commission européenne.

Pour améliorer les relations avec la Commission européenne, en matière des visites organisées, dans leurs propres pays aussi bien que dans la Commission européenne, le *Nationalrat*¹⁰ autrichien, le *Riksdag* suédois, la *Camera Deputaților* roumaine, le *House of Lords* britannique et le *Sejm* polonais ont recommandé une bonne planification et collaboration dans le domaine de la fixation des dates des visites de la Commission européenne, qui devrait prendre en compte le calendrier des travaux parlementaires. La *Kamra tad-Deputati* de Malte a proposé l'utilisation de la vidéoconférence pour un nombre plus élevé des réunions entre les parlements nationaux et la Commission européenne.

Quant au nombre et à la fréquence de visites, le *Seimas* lituanien et le *Nationalrat*¹¹ autrichien ont proposé les visites régulières des représentants de la Commission européenne, parce que cela contribuerait au dialogue politique interinstitutionnel plus intense et plus tangible. Une autre proposition est arrivée du *Senato della Repubblica* italien ; chaque commissaire devrait effectuer au moins une visite au cours de son mandat. Le *Riigikogu* estonien a ajouté que les réunions dans les parlements devraient toujours faire partie du programme de la visite du commissaire aux pays membres, les parlements eux-mêmes devant inviter les commissaires aussi directement.

¹⁰ Réponse fournie par SP / VO dans le *Nationalrat* autrichien

¹¹ Réponse fournie par SP / VO dans le *Nationalrat* autrichien

Sur les thèmes et questions à discuter lors des visites, le *Országgyűlés* hongrois, le *Vouli ton Antiprosopon* cypriot et le *Saeima* letton ont proposé les visites avec des questions d'intérêt sélectionnées et sujets de fonds. Le *Saeima* letton a souligné qu'au cours de ces discussions ils attendent de la part des commissaires européens l'ouverture, l'actualité d'informations et l'expertise.

La *Chambre des représentants* belge a exprimé l'avis que la Commission européenne devrait présenter ses procédures aux parlements nationaux de la même manière que cela a été fait au Conseil, c'est-à-dire par le biais des rencontres avec les députés experts et / ou représentants des parlements nationaux. Le *Országgyűlés* hongrois a proposé, que la Commission européenne pourrait organiser des séminaires sur des thèmes prédéfinis et voyages d'études sur une base régulière pour les députés de même que pour les fonctionnaires, parce qu'ils pourraient contribuer au renforcement des relations institutionnelles bilatérales et assurer un cadre pour un échange d'avis direct.

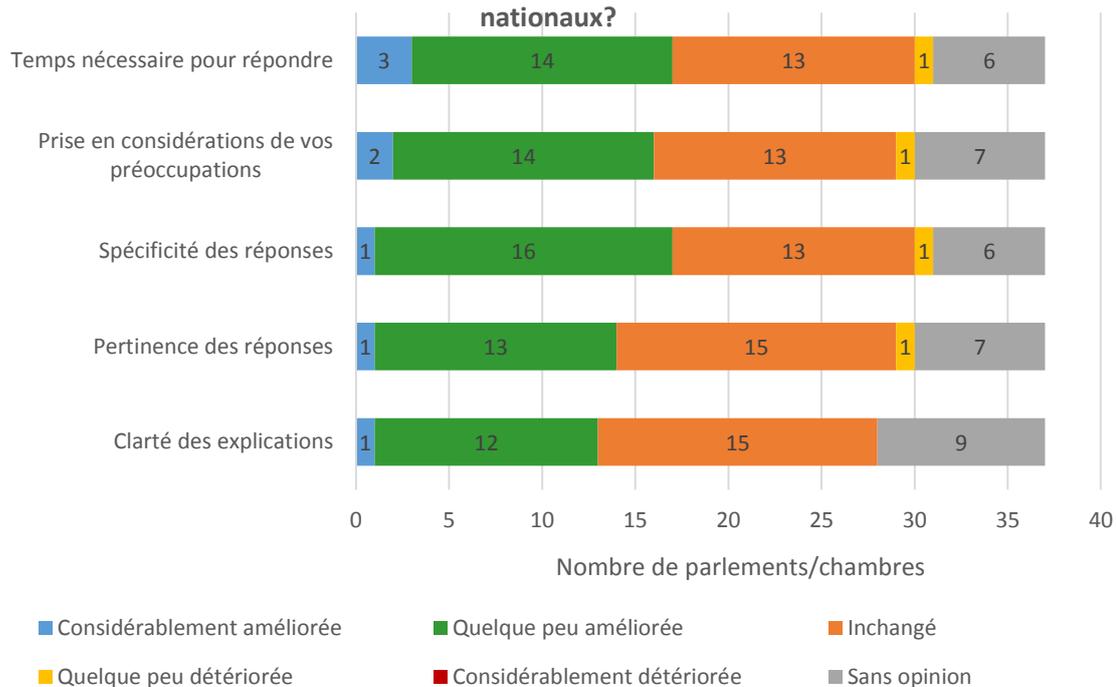
Evolution des réponses de la Commission européenne actuelle aux avis motivés émis par les parlements nationaux

Les réponses des parlements / chambres en ce qui concerne l'évolution des réponses de la Commission actuelle aux avis motivés émis par les parlements nationaux se sont concentrées en prépondérance sur „légèrement améliorée" ou „sans changement" ¹².

La particularité des réponses concernant la durée nécessaire à la réponse et à la définition des craintes, ont été le plus soulignées par ceux qui ont répondu comme „légèrement améliorés". Presque le même nombre a pensé que la compréhensibilité actuelle de l'explication et la pertinence des réponses n'a pas changé.

¹² Prière de vérifier les divergences d'avis entre les différents groupes politiques sur les questions 3 et 4 du Questionnaire COSAC du *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichien dans la réplique en annexe du 26ème rapport semestriel de COSAC, que vous trouverez sur les pages internet de COSAC.

Question: Dans l'expérience de votre Parlement / Chambre au sein de la Commission européenne actuelle (2014 -), comment les aspects suivants ont évolué au niveau des réponses aux avis motivés adressés par les parlements nationaux?



Communication et échange d'informations avec la Commission européenne

La plupart des parlements/chambres (27 sur 39) a estimé qu'il y avait toujours de la place pour améliorer la communication et l'échange d'informations avec la Commission européenne. 10 n'avait aucun avis concernant cette question et seulement 2 ont estimé qu'aucune amélioration n'est nécessaire.

En ce qui concerne les améliorations du côté de la Commission européenne, beaucoup de parlements / chambres ont souligné, par exemple, que la Commission européenne devrait consacrer plus d'attention aux craintes exprimées par les parlements / chambres dans leurs rapports et / ou leurs avis motivés (par exemple le *Narodno sabranie* bulgare, le *Saeima* lituanien) et se consacrer à toutes les questions (*Camera Deputaților* roumaine), que les réponses de la Commission ont été très générales (le *Senát* tchèque); qu'elle devrait traiter toutes les questions formulées et donner une explication plus claire de ses avis (le *House of Commons* britannique); que la Commission devrait faire plus, pour lever les craintes des parlements nationaux, en particulier prendre en considération les motions d'amendement plus importantes sur la base des amendements formulées par les parlements (la *Tweede Kamer* néerlandaise); que toutes les propositions doivent être accompagnées en annexe par de meilleures motivations, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre du principe de subsidiarité (le *Riksdag suédois*); et que les réponses de la Commission devraient être mieux ciblées (le *Senat* polonais); que pour les réponses, il serait utile qu'elles reflètent le rôle des parlements nationaux dans le développement de la politique au niveau européen (le *House of Lords* britannique). A trouvé le soutien ensuite le contrôle de la subsidiarité, surtout lorsque le seuil de la procédure du "carton jaune" a été atteint, les craintes formulées par un nombre important de parlements nationaux devraient être analysées par la Commission européenne de tous les angles de vue (le *Országgyűlés* hongrois).

Les propositions plus détaillées ont été fournies par le *Sejm* polonais. En ce qui concerne les avis des parlements nationaux et les réponses de la Commission, il a été proposé de modifier ce registre / recueil dans la base des données qui sera pourvue des fonctions de recherche : recherche selon le type du document, selon le parlement / chambre et selon la date (réception ou dépôt du document par le parlement européen / chambre), pour qu'il soit possible de distinguer entre les avis motivés et les avis

envoyés dans le dialogue politique, pour distinguer clairement les documents en provenance des différentes chambres des parlements bicaméraux (sur la liste des résultats les documents ils sont actuellement mélangés), dont l'objectif est d'informer sur l'auteur de la traduction des documents et de vérifier si les références les concernant ont été correctes. En ce qui concerne le contrôle de la subsidiarité, il a été proposé d'indiquer les délais pour les contrôles, de publier les informations si le seuil pour le carton "jaune / orange" a été atteint sur le site internet ainsi que publier les informations relatives aux futures démarches dans la procédure et d'informer les parlements de la manière d'intervenir, lorsque la proposition d'un acte législatif européen n'a eu aucune *lettre de saisine* d'accompagnement.

Les parlements / chambres se sont également exprimés au sujet du délai de réponse de la Commission européenne pour réagir aux avis motivés présentés par la Commission européenne. Le *Riigikogu* estonien a dit, que la date butoir pour la Commission européenne, dans laquelle elle doit répondre aux lettres, devrait être convenu concrètement et que les commissaires devraient demander directement aux parlements quand et pourquoi ils souhaiteraient rencontrer et proposer la possibilité de rencontre à Bruxelles. Le *Sénat* belge a dit que les réponses de la Commission devraient être envoyées le plus vite possible.

En ce qui concerne la communication avec la Commission européenne, a été soutenue la proposition qu'il devrait y avoir davantage de canaux formalisés et de forums de communication entre la Commission et les parlements, et que la coopération interparlementaire devrait être renforcée et améliorée et elle devrait inclure les représentants de la Commission (*Narodno sabranie* bulgare). Il a été également proposé qu'il serait utile d'introduire le système d'un dialogue direct et régulier, en particulier dans la phase de proposition et de planification des initiatives européennes principales, pour éviter les discordances à la phase ultérieure; pour cela devraient être utilisés les outils informatiques, autres que les réunions régulières (*Assembleia da República* portugaise). Il a été ensuite souligné, qu'il a été constaté que le nouveau système d'échange des informations de la Commission européenne pour la communication des projets européens n'est pas très facile à utiliser (*Eerste Kamer* néerlandaise). Le dialogue entre les parlements nationaux et la Commission européenne devrait avoir la forme d'une coopération plus concrète basée sur la réciprocité. La Commission européenne devrait déployer tous ses efforts pour maintenir et renforcer ce type de coopération (*Seimas* lituanien). La commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen a mentionné que l'accord interinstitutionnel, comme indiqué dans le Rapport des cinq présidents, aiderait à rendre plus efficace la communication et l'implication du Parlement européen, en ce qui concerne les procédures du Semestre européen.

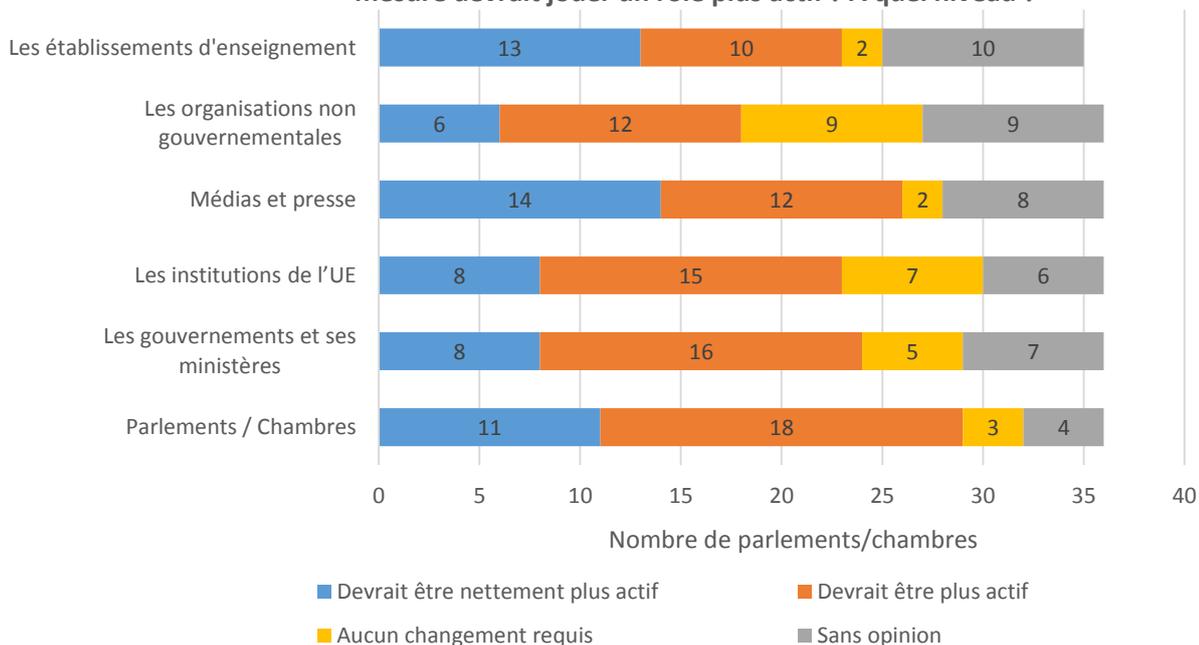
En ce qui concerne l'amélioration du côté des parlements, il a été proposé que les parlements soient plus actifs dans les affaires européennes et plus impliquées dans le processus législatif européen (*Narodno sabranie* bulgare); lors de l'élaboration d'un avis motivé ils devraient s'en tenir davantage au contenu (*Kamra tad-Deputati* maltais) ; ils devraient augmenter leur capacité d'analyse et suivre mieux la dynamique des avis de la Commission (*Camera Deputaţilor* roumaine); ils devraient communiquer davantage entre eux avant d'envoyer leur avis motivé (*Tweede Kamer* néerlandaise). Ils sont tombés d'accord également que les avis reçus par les parlements nationaux devraient être succincts, suffisamment élaborés et bien structurés (*Országgyűlés* hongrois).

Section B: COMMUNICATION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Il a été demandé aux parlements nationaux de déterminer quelles parties intéressées devraient recevoir une autre mission dans la communication des affaires européennes dans le but d'augmenter l'information des citoyens et de les informer mieux des affaires européennes. La plupart de ceux ayant répondu a évalué que ce devraient être les parlements / chambres eux-mêmes qui devraient être plus actifs. Les résultats ont montré que l'espace pour l'amélioration est presque le même du côté de toutes

les parties intéressées en matière d'amélioration de la communication des affaires européennes, à l'exception des organisations non gouvernementales; seulement dix-huit parlements ont estimé que les organisations non gouvernementales devraient être plus actives.

Question: Afin d'accroître la sensibilisation des citoyens et de mieux les informer sur les affaires européennes, qui, selon votre Parlement / Chambre, et dans quelle mesure devrait jouer un rôle plus actif ? À quel niveau ?



Vingt-sept de ceux qui ont répondu sur 39 ont exprimé l'ambition d'avoir „la voix plus forte" en informant leurs citoyens des affaires européennes en général, deux n'avaient pas ces objectifs et 10 parlements / chambres n'avaient pas d'avis concernant cette question.

La *Chambre des représentants* belge estime que les parlements nationaux n'étaient pas en position de dire aux tiers comment communiquer, mais cela ne devrait pas arrêter ces parlements / chambres dans l'élaboration des stratégies et leur communication au grand public. Le *Senát* tchèque a noté que les institutions de l'UE, en particulier les représentations permanentes avaient le potentiel de communiquer mieux les affaires européennes, en se focalisant sur le soutien et l'augmentation de la sensibilisation, plutôt que de se concentrer sur les débats de haut niveau ou sur les débats publics très généraux. Le Parlement européen percevait la communication avec les citoyens comme le domaine d'intérêt principal des institutions de l'UE dans le but de renforcer la confiance au Projet européen et de permettre aux citoyens de faire valoir leur droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Il estime, pour que les priorités de communication interinstitutionnelle soient convenues entre les institutions de l'UE et, en plus, à cette époque il reste indispensable pour les citoyens de l'UE de s'orienter plus fort à atteindre les objectifs par l'intermédiaire d'une prise de décision plus démocratique et plus efficace. Dans certains parlements (*Nationalrat* autrichien et *Eerste Kamer* néerlandaise) les avis étaient différents, en fonction du groupe politique, pour voir si les parlements/chambre devraient être impliqués davantage dans la communication des affaires européennes. Selon la *Camera Deputaţilor* roumaine, ce sont les citoyens qui devraient chercher à obtenir une meilleure connaissance des mesures européennes et des mécanismes de prise de décision.

Contraintes perçues

Parmi les parlements/chambres qui ont exprimé leur ambition de parler à „plus haute voix“ en informant leurs citoyens des affaires européennes en général, 18 ont marqué la complexité du thème et les difficultés liées avec sa communication pour accomplir leur ambition. Suivait le manque d'attention de la part des journalistes / médias (14 parlements / chambres) et du grand public (comme l'indique le *Riigikogu* estonien et le *Vouli tonu Antiprosopon* chypriote). Selon la *Eerste Kamer* néerlandaise, il était très difficile de juger dans quelle mesure les informations ont atteint le public, malgré l'effort constant d'améliorer la communication. Souvent, les médias / les journalistes s'intéressaient seulement aux impacts négatifs de la législation européenne, ce qui compliquait, selon le *Senát* belge, la transmission des informations au public. De plus, 10 parlements / chambres estimaient que c'était le manque de moyens financiers qui les empêchait de communiquer les affaires européennes. Selon le Parlement européen, la distance psychique et physique des „institutions de l'UE" constituait une limitation importante; les affaires européennes étaient souvent considérées comme les „affaires extérieures" n'ayant aucun lien avec la politique nationale. Comme l'a indiqué la *Camera Deputaţilor* roumaine, il ne faudrait pas oublier non plus la charge du travail des députés qui déterminait souvent leurs moyens et leur contenu de la communication, ajoute le *Saeima* letton. Seuls trois parlements / chambres ont indiqué comme limitation le manque de stratégie pour atteindre l'ambition d'avoir „une voix plus forte“ à l'information des citoyens des affaires européennes en général.

Mentionnons quelques procédures recommandées permettant de surmonter les contraintes, *Assembleia da República* portugais a créé une plate-forme en ligne pour informer ses citoyens des différentes phases du processus législatif et leur permettre d'envoyer leurs commentaires, alors que le *Riksdag* suédois avait en projet de développer de nouveaux sites internet dans un avenir proche et améliorer ainsi l'accessibilité des informations pour ses citoyens.

Stratégie de communication

A la question si les parlements/chambres ont une stratégie d'information des affaires européennes, presque deux tiers de ceux qui ont répondu (24) n'en avaient aucune, 14 en possédaient une. Parmi les outils indiqués dans le cadre de leurs stratégies, en particulier dans la communication directe, beaucoup de parlements/chambres (*Senat* roumain, *Országgyűlés* hongrois, le Parlement européen, le *Riksdag* suédois, le *Cortes Generales* espagnol, ainsi que les *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises) ont créé les sites internet spécialisés ou les sections sur les sites internet portant sur les affaires européens, qui étaient souvent ciblés à un autre public (les jeunes, les écoles, etc.). Un autre outil en ligne utilisé par le *Senato della Repubblica* italien, les *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises était la lettre d'information spécialisée (« newsletter ») aux affaires européennes, élaborée et diffusée régulièrement, et qui avait pour objectif d'informer des activités en préparation des parlements / chambres et de ceux de Bruxelles, en relation avec les affaires européennes. La communication en ligne était souvent complétée à l'aide des médias sociaux (le *Sénat* français, les *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises), par les émissions en ligne

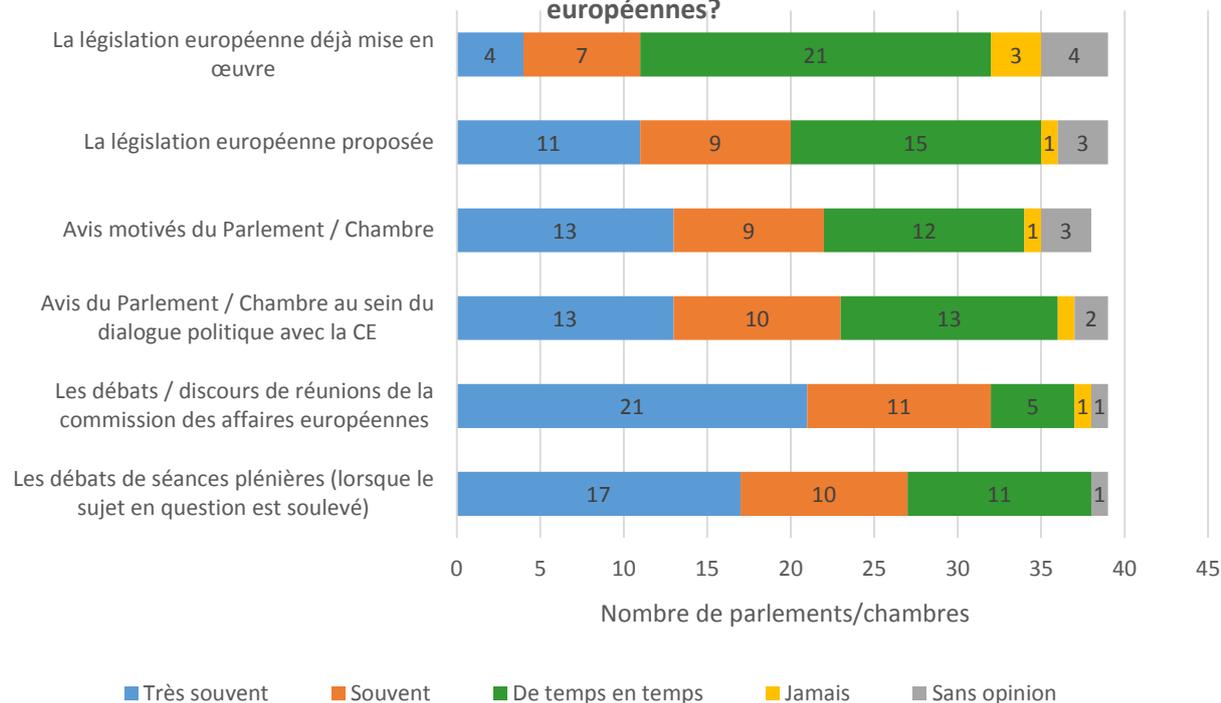
(*Tweede Kamer* néerlandaise, *Riksdag* suédois) et dans le cas du *Vouli ton Ellinon* grec aussi par la chaîne TV dédiée. Certaines des parlements / chambres organisaient les rencontres avec le public, soit à grande échelle (*Camera Deputaţilor* roumaine) soit d'une manière plus ciblée (*Riksdag* suédois), ou bien par l'établissement des relations directes entre les citoyens et la Commission des affaires européennes (le *Senat* roumain). Outre les autres canaux, le *Cortes Generales* espagnol utilisait son portail du Congrès de la transparence pour communiquer les informations relatives aux affaires européennes, et le Parlement européen s'en remettait à la combinaison de la communication directe (sites internet, émissions, médias sociaux, visites organisées pour le public dans les locaux du Parlement, centre d'accueil, campagnes d'information, débats et événements) et de la communication indirecte (par l'intermédiaire de la mise à disposition des informations et du soutien aux journalistes) définie par leur stratégie. De même le *Riksdag* suédois avait élaboré la stratégie de la "Gestion de la stratégie de communication", qui identifiait les groupes cibles principaux pour la communication

externe: grand public, gouvernement, organes de l'administration publique, bureaux régionaux, régions, communes, médias, organisations, monde de l'entreprise, écoles, Universités et Grandes Ecoles et institutions internationales. Pour les *House of Commons* britannique les publications en ligne mises à jour ont servi de canal de communication important pour les affaires européennes, même sans aucune stratégie parlementaire spécifique. La Commission des affaires européennes du *House of Lords* britannique avait la stratégie médiatique incluant le compte dédié dans les médias sociaux, les communiqués de presse, la mise à jour des sites internet et des rapports réguliers. Le contenu de la communication relative aux affaires européennes au Royaume Uni était différent de celui des autres Etats membres, compte tenu des résultats référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'UE.

Contenu de la communication

Si l'on prend en considération le contenu concernant les affaires européennes communiquées par ceux qui ont répondu, il s'agissait le plus souvent des discussions des séances des commissions des affaires européennes. Elles ont été suivies des rapports des séances plénières, dans le cas du traitement d'un thème important. Moins, mais toujours plus de la moitié des parlements / chambres questionnés, communiquent (très) souvent leurs avis dans le cadre du dialogue politique avec la Commission européenne, il s'agit le plus souvent des avis motivés et des normes législatives européennes proposées. Presque la moitié de ceux ayant répondu a dit avoir communiqué de la législation mise en œuvre avec le grand public seulement de temps en temps.

Question: Quel est le contenu principal que votre Parlement / Chambre communique avec le public, et à quelle fréquence, par rapport aux affaires européennes?



Adaptation de la communication

Presque deux tiers des parlements / chambres qui ont répondu (23 sur 37) n'adaptait pas la communication à son public, leur communication était générale et préparée en une seule versions. Un tiers adaptait la communication à son public et préparait plus d'une version de la communication. Treize des 19 répondants adaptaient régulièrement le contenu de la communication concernant les affaires européennes, le plus souvent pour le public et pour les médias/les journalistes. Onze des 17 parlements / chambres adaptaient le contenu pour les écoles et les universités, ils adaptaient aussi fréquemment le contenu de la communication pour les jeunes. Pour présenter l'adaptation du contenu de la communication, le *Bundestag* allemand a mentionné sa „journée des portes ouvertes" annuelle y compris les discussions autour de la table ronde sur les questions européennes, la journée scolaire „Europe" organisée chaque année et le Parlement de la jeunesse. De même, la *Camera Deputaților* roumaine accueillait dans ses locaux les visites des étudiants d'universités et de jeunes diplômés et offrait des stages, *Eerste Kamer* néerlandaise a adapté la documentation didactique sur la manière de fonctionnement de l'UE pour les étudiants des lycées et le *Riksdag* suédois cherche à souligner les liens entre les normes nationales à la législation européenne, partout où c'est possible, dans le cadre de ses visites organisées pour les écoliers.

Canaux utilisés à la communication des affaires européennes

Tous les parlements/ chambres qui ont répondu (39) ont utilisé leurs sites internet comme canal de communication principal pour les affaires européennes. En ce qui concerne la fréquence, 36 ont répondu qu'ils utilisaient cette plate-forme régulièrement, deux l'utilisaient parfois et un ne l'utilisait que occasionnellement. Cette forme de communication était suivie de près par d'autres formes. Premièrement, les rencontres avec les médias / journalistes où la majorité écrasante (33 sur 38)

parlements / chambres questionnés étaient engagés aux fréquences variables (10 questionné communiquent ainsi régulièrement, onze parfois et 12 occasionnellement). Deuxièmement, les publications imprimées, à savoir les brochures, les tracts où 33 sur les 39 parlements / chambres utilisaient cette forme de communication. Le mode de communication utilisé le moins couramment était la publication d'articles sur le blog ou les plates-formes spécialisées, où seuls deux parlements / chambres exerçaient cette activité régulièrement, neuf parlements / chambres le faisaient parfois et 16 occasionnellement.

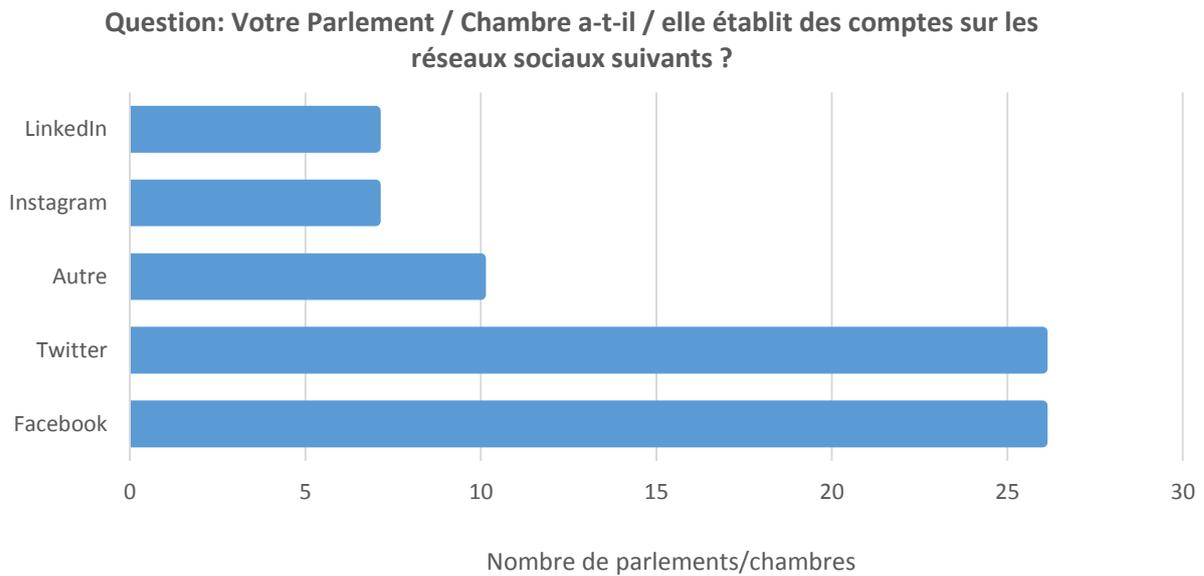
Beaucoup de ceux ayant répondu ont déjà essayé d'utiliser les médias sociaux, bien que leur fréquence soit variable. Il y avait cependant aussi un groupe des répondants (7) qui ont avoué de n'avoir jamais encore utilisé cette forme de communication. D'autres exemples, le Sénat tchèque inclus, publiaient les rapports hebdomadaires sur les questions d'actualité de l'UE et aussi des rapports mensuels et annuels concernant l'agenda UE, ils les complétaient par les articles dans le bulletin du Sénat, similaire au Sejm Chronicle, publié par le Sejm polonais. De même la *Chambre des représentants* belge et le *Saeima* letton ont développé toute une série de lettres d'information sur les thèmes d'intérêt institutionnel, y compris les éléments UE (les deux sont disponibles en ligne et aussi dans une version papier). Le *Riksdag* suédois a mis en service le Service d'information Riksdag qui répondait aux questions concernant l'UE sur la base journalière par e-mail ou par téléphone. La possibilité d'informer le public pendant la „journée des portes ouvertes" et par l'intermédiaire de la visite des députés dans les écoles et aux universités a été soulignée par le *Bundestag* allemand. Celui-ci a ajouté d'avoir utilisé aussi les sites destinés aux enfants et aux jeunes, la télévision parlementaire, les applications de téléphone portable et aussi les programmes d'échange pour les étudiants étrangers. Le *House of Lords* britannique a travaillé en contact avec nombre d'université britanniques sur le „Module des études parlementaires", incluant la séance sur le contrôle des affaires européennes. Outre cela, le Parlement européen a mis à la disposition des médias les matériaux imprimés et audiovisuels.

Implication des députés dans la communication des affaires européennes

En ce qui concerne l'implication des députés dans la communication sur les affaires européennes, tous les parlements / chambres sauf un ont déclaré que leurs députés avaient une certaine implication. Plus de la moitié (21 sur 38) ont déclaré que certains députés dans leurs parlements / chambres y participaient activement, dans 10 parlements/ chambres la majeure partie des députés des différents commissions des affaires européennes ont participé activement et six de ceux ayant répondu ont déclaré la participation limitée de leurs députés à la communication sur les affaires européennes. Parmi les modes de participation ont été le plus souvent indiqués: participation aux colloques / forums, plus de la moitié des questionnés (19 sur 37) ont indiqué cette possibilité, suivaient les débats TV / radio et l'utilisation des médias sociaux (16 sur 36 et 37 dans l'ordre). Le blog était la forme utilisée plutôt occasionnellement par 16 sur 35 questionnés. *The Irish Houses of the Oireachtas* irlandais a rappelé qu'il était très difficile de contrôler ces activités et selon le *House of Common* britannique, le *Bundestag* allemand et le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, les députés communiquaient aussi comme personnes privées, entre autres, à travers leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux et blog individuels. Le *Országgyűlés* hongrois a utilisé la communication interne, à l'aide de laquelle il informait les députés, les conseillers et les employés de l'actualité dans les affaires européennes, ensemble avec la publication du plan stratégique semestriel concernant l'activité de l'UE au parlement il la perçoit comme partie importante de la communication.

Utilisation des réseaux sociaux

Les trois quarts des parlements / chambres (26 sur 34) ont déclaré qu'ils avaient ou prévoyaient d'avoir leurs propres comptes sur Facebook et Twitter, sept communiquaient par Instagram et cinq à travers les profils LinkedIn.



Par ailleurs, certains parlements / chambres ont déclaré d'avoir utilisé leurs propres canaux YouTube (Parlement européen, *Vouli ton Ellinon* grec, *Camera Deputaților* roumaine, *Cortes Generales* espagnol, *Saeima* letton, *Eerste Kamer* néerlandaise), le réseau Google+ (l'*Assemblée nationale* française, *Camera Deputaților* roumaine) et en ligne aussi les espaces de stockage d'images/photos en ligne, tels que Flickr (*Sejm* polonais, Parlement européen, *Saeima* letton) et Pinterest (Parlement européen) et les nouvelles plates-formes telles que snapchat (Parlement européen et c'est prévu aussi par le *Sénat* belge), pour une meilleure communication avec le public jeune. *Nemecký Bundestag* allemand n'avait aucun compte officiel ouvert sur les réseaux sociaux.